

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie,  
du développement durable  
et de l'énergie

## PROJET DE DÉCRET n° du

relatif aux dérogations au délai de deux mois de naissance de la décision implicite d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVX1418955D/Rose-1

-----

**Publics concernés** : administrés dans leurs relations avec l'administration.

**Objet** : exceptions à l'application du délai de deux mois prévu pour la naissance des décisions implicites d'acceptation.

**Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur le 12 novembre 2014, date d'entrée en vigueur de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dans sa rédaction résultant de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013.

**Notice** : l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dans sa rédaction issue de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013, ouvre la faculté, lorsque l'urgence ou la complexité de la procédure le justifie, de modifier le délai de deux mois de naissance d'une décision implicite d'acceptation. Le présent décret est pris en application de ces dispositions et liste les décisions implicites d'acceptation soumises à un délai différent.

**Références** : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

\*\*\*\*\*

**Le Premier ministre,**

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de la défense ;

Vu le code des douanes ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code minier ;

Vu le code de la route ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des transports ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le II de son article 21 dans sa rédaction résultant de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 ;

Vu le décret n° 80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives ;

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;

Vu le décret n° 96-611 du 4 juillet 1996 relatif à la mise sur le marché des bateaux de plaisance et des pièces et éléments d'équipement ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France ;

Vu le décret n° 96-1010 du 19 novembre 1996 relatif aux appareils et aux systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible ;

Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression ;

Vu le décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité ;

Vu le décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 relatif aux équipements sous pression transportables et pris pour l'application du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2001-410 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat ;

Vu le décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés ;

Vu le décret n° 2003-1227 du 16 décembre 2003 relatif à l'habilitation des organismes de contrôle prévus à l'article L. 433-14 du code de l'énergie ;

Vu le décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain ;

Vu le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains ;

Vu le décret n° 2006-1118 du 5 septembre 2006 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de ressources d'énergie renouvelables ou par cogénération ;

Vu le décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives ;

Vu le décret n° 2009-1685 du 30 décembre 2009 relatif aux autorisations transitoires de mise sur le marché de certains produits biocides et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-932 du 24 août 2010 relatif au transport ferroviaire de voyageurs ;

Vu le décret n° 2011-466 du 28 avril 2011 fixant les modalités d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique ;

Vu le décret n° 2011-1478 du 9 novembre 2011 relatif notamment à la certification du gestionnaire de réseau de transport d'électricité ou de gaz naturel et à la nomination et la révocation des membres de son conseil ou de sa direction ;

Vu les pièces d'où il résulte que le projet de décret a fait l'objet d'une consultation ouverte organisée en application de l'article 16 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire en date du 3 juillet 2014 ;

Vu l'avis de la commission de régulation de l'énergie en date du ..... ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

## **D É C R È T E :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

En application du II de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, et par dérogation au délai de deux mois prévu au premier alinéa du I, les délais à l'expiration desquels le silence gardé par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation figurent en annexe du présent décret.

### **Article 2**

Les dispositions réglementaires qui régissent les procédures mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> peuvent être modifiées par décret pour tirer les conséquences du présent décret.

### **Article 3**

Le présent décret est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna aux administrations de l'Etat et à ses établissements publics.

### **Article 4**

Le présent décret entre en vigueur le 12 novembre 2014.

## Article 5

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, le ministre de la défense, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, la ministre des outre-mer et le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

**PAR LE PREMIER MINISTRE :**

La ministre de l'écologie, du  
développement durable et de l'énergie,

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Le ministre des finances et  
des comptes publics,

Le ministre de l'économie, du  
redressement productif et du numérique,

Le ministre de la défense,

Le ministre de l'intérieur,

Le ministre de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt,  
porte-parole du Gouvernement,

La ministre des outre-mer,

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'écologie,  
du développement durable et de l'énergie  
chargé des transports, de la mer et de la pêche,

## ANNEXE

## Liste des demandes

N°	Demande	Article	Délai particulier de naissance de la décision implicite d'acceptation
<b>Code des douanes</b>			
1	Agrément spécial en vue de la francisation sur la base d'une charte d'affrètement coque nue d'un navire qui ne répond pas aux conditions de propriété de l'article 219 I.2 du code des douanes	Article 219 I.3	6 mois
<b>Code de l'éducation</b>			
1	Demande d'inscription à une formation continue pour adulte dispensée par un établissement public local d'enseignement maritime	Articles L. 122-5, L. 122-7, D. 122-4 à D. 122-9	4 mois
2	Demande de positionnement d'un élève de l'enseignement secondaire dans une formation (CAP-BAC) dispensée par un établissement public local d'enseignement maritime	Articles D. 337-62, D. 337-103 et suivants	4 mois
3	Demande d'agrément des prestataires de formation professionnelle maritime	Article R. 342-2	6 mois
<b>Arrêté du 3 septembre 2013 fixant les modèles de convention de stage pour les élèves des lycées professionnels maritimes ou d'organismes de formation</b>			
1	Demande d'autorisation d'embarquement au rôle d'équipage en qualité d'élève stagiaire de l'enseignement professionnel maritime (secondaire)	Article 4	3 mois
<b>Code de la défense</b>			
1	Accords d'exécution des transports de matières nucléaires visés à l'article R. 1333-17 du code de la défense autres que ceux des catégories I et II	VI de l'article R. 1333-17	14 jours à compter de la réception de la demande d'accord d'exécution conforme aux exigences réglementaires
<b>Code de l'énergie</b>			
1	Demandes d'approbation de contrats dans le cadre de la certification des gestionnaires de réseaux de transports	Articles L. 111-17 et L. 111-18	4 mois

<b>Code de l'environnement</b>			
1	Agrément des associations de protection de l'environnement	Articles L. 141-1 et R. 141-15	6 mois
1 bis	Renouvellement d'agrément de protection de l'environnement	Article R.141-17-2 alinéa 1	6 mois
2	Habilitation à être désigné pour prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable	Article L. 141-3 et R. 141-22 alinéa 4	4 mois
2 bis	Renouvellement d'habilitation à être désigné pour prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable	Article R.141-23 alinéa 3	4 mois
3	Demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des associations de surveillance de la qualité de l'air	Articles L.221-3 et R.221-9 à R.221-14	4 mois
4	Fixation des prescriptions de réhabilitation et des mesures de surveillance après la mise à l'arrêt définitif d'une ICPE soumise à autorisation (accord sur le mémoire proposé par l'exploitant)	Article R. 512-39-3	1 an
5	Fixation des prescriptions de réhabilitation et des mesures de surveillance après la mise à l'arrêt définitif d'une ICPE soumise à enregistrement (accord sur le mémoire proposé par l'exploitant)	Article R. 512-46-28	1 an
6	Autorisation de changement d'exploitant pour les installations soumises à garanties financières par les 1° et 2° et 5° de l'article R. 516-1	Article R. 516-1	3 mois
7	Renouvellement des agréments d'organismes délivrant les attestations de capacité aux personnels ou d'aptitude aux entreprises intervenant dans des domaines utilisant des gaz à effet de serre ou appauvrissant la couche d'ozone ou utilisant des gaz frigorigènes	Article R. 521-60 Articles R. 543-108 à R. 543-112	6 mois



8	Renouvellement des agréments des installations mobiles de décontamination de déchets contenant des PCB	Articles R. 543-34 à R.543-39	6 mois
9	Agréments des collecteurs de déchets de pneumatiques liés par contrat à un organisme collectif représentant des producteurs de pneumatiques	Article R. 543-145	6 mois
10	Approbation des réseaux de centres de véhicules hors d'usage agréés mis en place par les producteurs ou groupements de producteurs de véhicules neufs	Article R. 543-156-1	6 mois
10 bis	Renouvellement de l'agrément de l'exploitant d'une installation de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage	Article R. 543-162	6 mois
11	Autorisation de mise à l'arrêt définitif d'une canalisation de transport soumise à autorisation	Articles L. 555-13 et R. 555-29	6 mois
12	Possibilité de mise en service d'une canalisation de transport neuve sur présentation d'une déclaration de conformité, et aux conditions fixées par un arrêté d'application	Article R. 555-41	45 jours
13	Renouvellement de l'habilitation d'un organisme de contrôle des canalisations de transport	Article R. 555-49	6 mois
14	Plan de chasse individuel	Articles L.425-7 et R. 425-1-1	Au premier jour d'ouverture de la chasse de l'espèce concernée, si aucune décision expresse n'est intervenue entre le dépôt de la demande et cette date
<b>Code général des collectivités territoriales</b>			
1	Agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques	Article L.2224-8 Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif	3 mois à compter de la notification de l'avis de l'organisme notifié

<b>Code de la route</b>			
1	Demandes d'agrément des réseaux de contrôle technique de véhicules	Articles R. 323-8 et R. 323-9	4 mois
2	Demandes d'agrément des centres de contrôle technique de véhicules	Article R. 323-14	4 mois
3	Demandes d'agrément des contrôleurs techniques de véhicules	Article R. 323-18	3 mois
4	Inscription permanente sur la liste nationale des experts en automobile	Articles L. 326-1, R. 326-5 et R. 326-11	3 mois
5	Inscription temporaire sur la liste nationale des experts en automobile	Articles L. 326-1, R. 326-6 et R. 326-8	1 mois
<b>Code minier</b>			
1	Arrêt définitif des travaux miniers (AP1 : premier donné acte)	Articles L. 163-1 à 11	6 mois, si la déclaration concerne une ou plusieurs installations particulières ou des travaux de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, 8 mois dans les autres cas (ces délais sont renouvelables une fois, article 46 du décret n° 2006-649)
2	Fusion d'un permis exclusif de recherches	Articles L. 141-1 et L. 141-2  Article 53 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006	1 an
3	Amodiation d'une concession	Articles L. 143-9 à L. 143-13  Article 52 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006	15 mois
4	Renonciation à un titre minier	Articles L. 144-1 à L. 144-3  Article 55 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006	18 mois pour une concession ou un PEX, 15 mois pour un PER
<b>Code rural et de la pêche maritime</b>			
1	Autorisation de construction, clôture ou plantation dans la zone soumise à servitudes pour entretien des canaux d'irrigation et des cours d'eaux non	Article L.152-8, L. 152-13 et R. 152-24	3 mois

	domaniaux et pour les canalisations d'assainissement		
2	Autorisations de pêche d'exercer des activités de pêche maritime embarquée ou non, professionnelle ou de loisir, de pêche sous-marine professionnelle ou de loisir (Autorisations de pêche non contingentées)	Article L. 921-1 §	4 mois
3	Autorisations de pêche à pied professionnelles ou de loisir	Article L. 921-1 §1	4 mois
<b>Code des transports</b>			
1	Autorisation de cabotage sur une ligne ferroviaire internationale au titre de l'absence de déséquilibre pour un contrat de service public ressortant de la compétence de l'Etat (cas "Trains d'équilibre du territoire")	Article L. 2121-12 Décret n° 2010-932 du 24 août 2010 relatif au transport ferroviaire de voyageurs	2 mois après notification de la décision de l'ARAF ou après décision de justice définitive en cas de recours contre décision de l'ARAF
2	Agrément des entreprises non titulaires d'un certificat de sécurité au titre du réseau ferré national pour l'utilisation des voies ferrées portuaires	Article L.5352-3 Article R. 411-8 du code des ports maritimes	2 mois après complétude du dossier et après notification au ministère de l'avis conforme de l'EPSF
<b>Arrêté du 6 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de train</b>			
1	Agrément des médecins et psychologues d'aptitude ferroviaires	Article 16	4 mois

<b>Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire</b>			
1	Réautorisation en France des véhicules roulants conformes aux normes techniques européennes autorisées dans l'Union par l'EPSF	Article 55	délais fixés par la directive 2008/57: 4 mois après la présentation du dossier + 2 mois après la fourniture de toute information complémentaire demandée par l'autorité nationale de sécurité + 2 mois après la fourniture des résultats des essais demandés par l'autorité nationale de sécurité.
2	Ré-autorisation en France des véhicules roulants non conformes aux normes techniques européennes autorisées dans l'Union par l'EPSF	Article 55	délai fixé par la directive 2008/57 : 2 mois après la présentation du dossier + 1 mois après la fourniture de toute information complémentaire demandée par l'autorité nationale de sécurité + 1 mois après la fourniture des résultats des Essais demandés par l'autorité nationale de sécurité.
3	Dérogation à la réglementation technique de sécurité et d'interopérabilité hors réseau transeuropéen (ministère des transports)	Article 3	2 mois à compter de la réception de l'avis positif de l'EPSF par le ministère des transports
<b>Décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France</b>			
1	Agrément des conventions de trains touristiques avec RFF (ministère des transports)	Article 20	1 mois

<b>Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés</b>			
1	Dossier de définition de sécurité d'un système de transport guidé (STRMTG)	Articles 13 à 15	3 mois
<b>Décret n° 96-611 du 4 juillet 1996 modifié relatif à la mise sur le marché des bateaux de plaisance et des pièces et éléments d'équipement</b>			
1	Habilitation des organismes à procéder à l'évaluation de la conformité des bateaux de plaisance	Article 7	4 mois
<b>Décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer</b>			
1	Renouvellement de l'habilitation des organismes chargés de délivrer les certificats relatifs aux cargaisons	Article 42-2	9 mois
<b>Décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base (INB) et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives</b>			
1	Approbation des conventions conclues entre l'exploitant d'une ICPE ou d'une IOTA dans le périmètre d'une INB et l'exploitant de l'INB	Article 57	6 mois
<b>Décret n° 2009-1685 du 30 décembre 2009 relatif aux autorisations transitoires de mise sur le marché de certains produits biocides et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement</b>			
1	Autorisation de mise sur le marché transitoire de produits biocides : autorisation initiale	I et II de l'article 1 I de l'article 3	8 mois
2	Autorisation de mise sur le marché transitoire de produits biocides : modification de l'autorisation initiale	I de l'article 3	5 mois

<b>Décret n° 2003-1227 du 16 décembre 2003 relatif à l'habilitation des organismes de contrôle prévus à l'article L. 433-14 du code de l'énergie</b>			
1	Renouvellement de l'agrément d'un organisme chargé de viser l'attestation de conformité d'un réseau de distribution de gaz	Article 2	6 mois
<b>Décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 relatif aux équipements sous pression transportables et pris pour l'application du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles</b>			
1	Renouvellement de l'habilitation d'un organisme de contrôle des équipements sous pression transportables	Article 22	6 mois
<b>Décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression</b>			
1	Renouvellement de la reconnaissance d'un service pour l'inspection d'établissements industriels	Article 19	6 mois
2	Renouvellement de l'habilitation d'un organisme indépendant ou d'un organe d'inspection des utilisateurs chargés du contrôle des équipements sous pression	Article 21	6 mois
<b>Décret n° 96-1010 du 19 novembre 1996 relatif aux appareils et aux systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible</b>			
1	Renouvellement de l'habilitation d'un organisme pour le contrôle de la conformité des appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible	Article 8	6 mois
<b>Décret n° 80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives modifié</b>			
1	Renouvellement de l'agrément de l'organisme délivrant l'attestation en vue de l'utilisation d'explosifs lors d'usages particuliers	Article 6-2-2 du Titre Explosifs	9 mois

2	Renouvellement de l'agrément de l'organisme certifiant les matériels associés à la mise en œuvre des produits explosifs	Article 7 du Titre Explosifs	9 mois
<b>Arrêté du 11 juillet 2011 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes</b>			
1	Déroghations temporaires de longue durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises	Article 6.1	6 mois
<b>Arrêté du 4 mai 2010 relatif aux modalités d'homologation, de marquage, d'étiquetage, d'utilisation et de manipulation des produits explosifs</b>			
1	Habilitation d'un organisme délivrant les certificats de formation dans le domaine des produits explosifs	Article 28	1 an
<b>Arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres</b>			
1	Renouvellement de l'habilitation d'un organisme effectuant des certifications par délégation de l'autorité compétente	Article 20	9 mois
<b>Arrêté du 7 juin 2002 relatif à la prévention des risques d'incendie, d'explosion et d'asphyxie dans les véhicules habitables de loisirs</b>			
1	Renouvellement de la reconnaissance d'un organisme de contrôle des installations gaz dans les véhicules habitables de loisirs	Article 3	6 mois
<b>Arrêté du 12 août 1991 portant application de la directive n° 90-396 C.E.E. relative aux appareils à gaz</b>			
1	Renouvellement de la désignation d'un organisme chargé de mettre en œuvre les procédures d'attestation de la conformité des appareils à gaz	Article 6	6 mois

<b>Arrêté du 24 mars 1978 relatif à l'emploi du soudage dans la construction et la réparation des appareils à pression</b>			
1	Renouvellement de l'agrément d'un organisme délivrant des qualifications de soudeurs et des qualifications de modes opératoires de soudage	Articles 16 et 17 bis	6 mois
<b>Arrêté du 2 août 1977 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances</b>			
1	Approbation des compléments à la liste de modifications des appareils en service proposées par le distributeur en cas de changement de gaz	Article 12	1 mois
2	Renouvellement de l'agrément d'un organisme chargé de viser l'attestation de conformité des installations intérieures gaz	Article 26	6mois
3	Aménagement aux règles de sécurité applicables aux installations intérieures de gaz (modifications de règles pré-existantes)	Article 34	6 mois
<b>Décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité</b>			
1	Demandes de transfert des autorisations d'exploiter une installation de production d'électricité	Article 9	4 mois
<b>Décret n° 2001-410 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat</b>			
1	Modification d'un certificat ouvrant droit à obligation d'achat	Article 3	4 mois
2	Transfert d'un certificat ouvrant droit à obligation d'achat	Article 2	4 mois



<b>Décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains</b>			
1	Demandes de déclaration d'ouverture de travaux miniers à terre et en mer dans la zone des douze milles marins	Articles 8 à 11 et 18 à 20	2 mois renouvelables
<b>Décret n°2006-1118 du 5 septembre 2006 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de ressources d'énergie renouvelables ou par cogénération</b>			
1	Demandes de délivrance de garanties d'origine de l'électricité produite à partir de ressources d'énergie renouvelables ou par cogénération / transfert de ces garanties	Article 7	- 30 jours pour le renouvellement de garantie, - 60 jours pour la première demande, - 30 jours supplémentaires si raccordement à un réseau autre que le réseau public de transport d'électricité
<b>Décret n° 2011-466 du 28 avril 2011 fixant les modalités d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique</b>			
1	Demandes de délivrance du récépissé de déclaration dans le cadre de l'ARENH	Article 2	30 jours
<b>Décret n° 2011-1478 du 9 novembre 2011 relatif notamment à la certification du gestionnaire de réseau de transport d'électricité ou de gaz naturel et à la nomination et la révocation des membres de son conseil ou de sa direction</b>			
1	Demandes d'approbation par la CRE sur la nomination, la reconduction et la révocation des dirigeants des gestionnaires de réseaux de transports	Articles 12 et 13	3 semaines
<b>Arrêté du 18 juin 1991 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes et arrêté du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des poids lourds</b>			
1	Demandes d'agrément des organismes d'audits de contrôleurs et de centres de contrôle technique de véhicules	Articles 26-3 de l'arrêté du 18 juin 1991 et 35-1 de l'arrêté du 27 juillet 2004	4 mois

2	Demands d'approbation des programmes de formation des contrôleurs et des exploitants de centres de contrôle technique de véhicules	Annexes IV de l'arrêté du 18 juin 1991 et de l'arrêté du 27 juillet 2004	4 mois
<b>Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère</b>			
1	Agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère : demande initiale et renouvellement	Articles 7 et 8	6 mois
<b>Arrêté du 31 octobre 2012 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour sa troisième période (2013-2020)</b>			
1	Demands d'approbation des plans de surveillance notifiés par l'exploitant	III de l'article 1	4 mois